

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 13 octobre 2025, sur demande du Directeur du Conservatoire du Littoral, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique visant à préserver les réservoirs de biodiversité du sud de l'arrière plage de Pampelonne et à créer une voie verte sur l'arrière plage de Pampelonne, et, d'autre part, à (2) la cessibilité des immeubles ou parties d'immeubles, ou des droits réels nécessaires, sur le territoire de la commune de Ramatuelle, au bénéfice du Conservatoire du Littoral.

Le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, approuvé par le décret n° 2015-1675 du 15 décembre 2015, prévoit une réhabilitation globale de ce secteur littoral. Il fixe notamment les objectifs suivants : reconstitution et mise en protection du cordon dunaire, reconquête de la biodiversité, amélioration des accès au domaine public maritime, reconfiguration des aires de stationnement (retrait, redimensionnement, relocalisation, traitement paysager), réduction de la pression automobile et développement des liaisons douces.

Le projet objet des présentes enquêtes vise :

- À protéger et reconquérir la biodiversité par la maîtrise foncière, en supprimant les clôtures qui entravent la libre circulation des espèces et en canalisant le public sur des sentes perpendiculaires à la plage bien définies. La végétation pourra reprendre ses droits et la biodiversité s'épanouir sur des habitats préservés.
- À réduire le nombre de cheminements afin de concilier l'accès du public et la préservation des espèces végétales. L'objectif est de conserver un seul cheminement parallèle à la plage qui rejoindra l'ensemble des barreaux créés verticalement sur la dune. Ce cheminement fait l'objet d'emplacements réservés au plan local d'urbanisme de Ramatuelle et est identifié au schéma d'aménagement.
- À créer une voie verte telle que proposée par le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne. Elle est destinée à favoriser les modes doux d'accès à la plage (piétons, cycles, personnes à mobilité réduite), et à découvrir le milieu naturel à des fins didactiques.

Le projet de création d'une voie verte a pour objectifs de :

1. faire cesser l'intrusion des véhicules à moteur dans l'espace naturel ;
2. encadrer la circulation du public ;
3. limiter les usages les plus intrusifs ;
4. appliquer une « mise en défens » des milieux naturels les plus riches et à organiser la circulation du public ;
5. garantir la qualité des réservoirs de biodiversité.

Le responsable est le Conservatoire du Littoral – Délégation de rivages Provence-Alpes-Côte d'Azur – 3, rue Marcel Arnaud – 13100 Aix-en-Provence.

Le dossier complet comprend (1) un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation et (2) un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

M. Philippe BRANELLEC est le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulon.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Ramatuelle. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 1^{er} décembre 2025, 0h01, au lundi 22 décembre 2025, minuit, soit 22 jours (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : 1° sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et 2° sur support papier, en mairie de Ramatuelle. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Ramatuelle 60, Boulevard du 8 mai 1945 83350 Ramatuelle	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	Lundi 1 ^{er} décembre 2025	9h00 - 12h00
			Vendredi 5 décembre 2025	9h00 - 12h00
			Mardi 9 décembre 2025	14h00 - 17h00
			Mercredi 10 décembre 2025	9h00 - 12h00
			Mardi 16 décembre 2025	9h00 – 12h00 et de 14h à 17h
			Jeudi 18 décembre 2025	14h à 17h
			Lundi 22 décembre 2025	14h à 17h

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6647>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6647@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les avis du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Ramatuelle et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.